

Retard traitement demande regroupement familial

Par Bilel, le 28/10/2019 à 20:46

Bonjour,

J'ai fais ma demande de regroupement familial le 07/11/2018. Nomalement je doit avoir une réponse dans un délais de 6 mois suivant la loi.

Malgré ça j'ai pas eu de retour, donc j'ai envoyé une lettre avec accusé de réception à la préfecture concerné pour demandé des renseignement sur l'avancement de mon dossier et/ou une réponse. mais sans réponse jusqu'a aujourd'hui. J'ai essayé de les contacté par email mais sans réponse toujours soit disant que'ils ont un retard d'un an sur le traitement des dossier.

Aujourd'hui je suis allé sur place pour me renseigner sur l'avancement de traitement des dossiers et la dame à l'accueil me montre une feuillez soit disant les délais de traitement sont changé de 6 mois vers 17 mois et du coup elle disait qu'ils sont plus en retard et ils sont des les délais. Je lui disait mais ce n'est pas un délai officiel et ce n'est qu'un délais suite à leurs retard mais elle insisté, donc j'ai demandé une copie de la feuille qu'elle me montrait mais elle a refusé malgré que j'ai insisté pour l'avoir.

Je voulais savoir si je peut lancer une proécudre au prét du truibunal administratif et lancer un dossier en référé ? Si non merci de me conseiller sur la procédure que je doit entammé pour avoir une réponse rapidement.